

Bourgogne-Franche-Comté, Saône-et-Loire
Charolles
40B rue Baudinot

salle de spectacle dite foyer municipal et cinéma Tivoli

Références du dossier

Numéro de dossier : IA71003919

Date de l'enquête initiale : 2025

Date(s) de rédaction : 2025

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale salles de spectacle de Bourgogne-Franche-Comté

Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : salle de spectacle, cinéma

Appellation : foyer municipal, cinéma Tivoli

Parties constituantes non étudiées : chaufferie

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en ville

Références cadastrales : 2025, AH, 68

Historique

La salle de spectacle est bâtie en 1937 et 1938 dans l'enceinte du château suivant le projet de l'architecte voyer Jean Lapray. Elle remplace un bâtiment existant (dont deux murs sont conservés) que Lapray décrit ainsi : "une construction modeste d'aspect et de dimensions où se donnent des séances de cinéma. Il n'existe pas de scène, pas de dégagement. La visibilité y est mauvaise, l'acoustique encore davantage [...] Le mobilier appartient à l'entrepreneur de cinéma", Paul Genoux, qui exploite à Paray-le-Monial le cinéma Family (ou Family-Cinéma) et le café du théâtre, et à Charolles le Tivoli (ou Tivoli-Cinéma), installé dans cette ville en 1925. L'architecte prévoit d'agrandir le bâtiment, en le prolongeant de 8 m vers le nord et en l'élargissant de 2,50 m vers l'est afin de créer un promenoir en façade, et de le doter d'une scène (avec rideau coupe-feu) surmontant trois loges d'acteurs, d'un balcon placé au-dessus d'un espace isolé par une cloison mobile et pouvant servir de salle de réception ou bibliothèque, et d'une cabine de projection. Le tout pour une jauge de 550 places (70 au promenoir, 360 dans la salle et 120 au balcon), pouvant être portée à 670 en rabattant la cloison mobile contre les murs. Le Comité d'Initiative et des Fêtes, à l'origine de la demande, précise avoir examiné la question d'une réhabilitation du théâtre, quai de la Poterne, mais "malgré son caractère artistique notre théâtre ne répond plus aux besoins actuels et même "rafistolé" ne pourra donner satisfaction". Les travaux sont adjugés les 18 mai et 28 août 1937 : la maçonnerie à Joseph Laprôte et la charpente aux Ateliers de Construction métallique Laforêt-Guillot (22 rue Champ-Seigneur), tous deux de Paray-le-Monial, la couverture et l'aménagement de la scène à Jean-Marie Ducert, de Charolles, la décoration et la réfection des décors à un autre Charollais, Perdrix, etc. Le chantier ouvre le 1er juin ; la maçonnerie, la charpente et la couverture sont terminées en septembre ; l'édifice est achevé au 1er mars 1938.

Suivant la convention du 11 février 1944, Louise Peyrot, "directrice d'entreprises cinématographiques à Paray-le-Monial", a l'autorisation d'y effectuer des projections les jeudis, samedis, dimanches et jours fériés, moyennant 3 000 F par an. Elle est la veuve de Paul Genoux, qui exploitait le Family Cinéma Théâtre de Paray, ville dans laquelle elle va faire construire l'Empire. En 1952, l'exploitante est Mme Perisse, qui écrit au maire le 2 février pour signaler que depuis que la commission de sécurité a fait enlever le rideau de séparation entre la salle et la galerie, l'acoustique est devenue déplorable et la déperdition de chaleur énorme. La Société marocaine de Constructions mécaniques (SA au capital de 10 780 000 F, établie au 38 rue de Berri à Paris), "entrepreneur d'aménagements acoustiques et décoratifs de salles de spectacle", est donc chargée le 28 avril 1952 de fermer le promenoir par une cloison en briques creuses, revêtir les murs d'un matériau incombustible et remplacer le rideau de scène par un nouveau à l'italienne. La gestion du Tivoli passe au cours de la décennie 1950 (avant 1958) à l'Association d'Education populaire de la Ville de Charolles. L'annuaire du cinéma Bellefaye

signale alors une jauge de 400 places, puis de 300 places à partir de 1970. Le Tivoli est classé Art et Essai en 2001 puis transféré en 2006 au 9 rue Champagny. Le bâtiment, qui a perdu son balcon à une date non déterminée, est toujours utilisé pour des spectacles et réunions.

Période(s) principale(s) : 2e quart 20e siècle ()

Dates : 1937 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre : Jean Lapray (architecte communal, attribution par source)

Description

Le bâtiment, aux murs de moellons calcaires enduits, présente en façade un avant-corps central animé par quatre pilastres et coiffé d'un fronton. En rez-de-chaussée surélevé, il comporte au nord un étage de soubassement partiel (où sont les loges) accessible par un escalier dans-oeuvre tournant et par un escalier extérieur droit. La salle est en gradin au sud, où se trouve la cabine de projection desservie par un escalier en équerre. Le toit à longs pans et pignon couvert a une couverture de tuiles plates mécaniques ; une tour avec toit en pavillon occupe l'angle sud-est. Deux petits corps de bâtiment (WC publics et chaufferie) sont appuyés contre la façade sud, percée d'une porte donnant sur la terrasse d'un ouvrage fortifié (sur laquelle se trouve la chaufferie), également accessible par un escalier extérieur en équerre.

Éléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : calcaire, moellon, enduit

Matériau(x) de couverture : tuile plate mécanique

Étage(s) ou vaisseau(x) : étage de soubassement, en rez-de-chaussée surélevé, étage en surcroît

Type(s) de couverture : toit à longs pans, pignon couvert ; noue ; toit en pavillon

Escaliers : escalier dans-oeuvre : escalier en équerre, escalier en maçonnerie ; escalier dans-oeuvre : escalier droit, escalier en maçonnerie ; escalier de distribution extérieur : escalier droit, escalier en maçonnerie ; escalier de distribution extérieur : escalier en équerre, escalier en maçonnerie

Décor

Techniques : sculpture

Représentations : armoiries

Précision sur les représentations :

Armoiries de Charolles d'après d'Hozier, surmontées d'une couronne de ville (au-dessus de l'entrée principale) : de gueules au lion d'or (les armoiries du Charolais sont : de gueules, au lion à la tête contournée, d'or, armé et lampassé d'azur).

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété publique

Présentation

Le 3 juin 1935, le Comité d'Initiative et des Fêtes émet le vœu que le conseil municipal envisage l'aménagement d'un foyer municipal, la salle des fêtes existante se révélant souvent trop petite. Le conseil lui délègue ainsi qu'à l'architecte municipal, Jean Lapray, l'étude du projet. Dans son rapport du 10 octobre 1936, Lapray constate : "La ville de Charolles ne dispose à l'heure actuelle pour l'organisation de séances littéraires et artistiques, conférences, réunions concerts, représentations théâtrales et récréatives, d'aucun local répondant aux nécessités les plus élémentaires de la sécurité et de l'aménagement, de l'acoustique. Il existe bien dans le jardin aménagé à l'intérieur des remparts du château une construction modeste d'aspect et de dimensions où se donnent des séances de cinéma. Il n'existe pas de scène, pas de dégagement. La visibilité y est mauvaise, l'acoustique encore davantage. Ses issues sont insuffisantes comme ses dimensions. Elles ne sont que de 20 mètres sur 10 mètres. Le mobilier appartient à l'entrepreneur de cinéma. Il est impossible aux sociétés de la ville d'y organiser quoi que ce soit sans rencontrer des difficultés matérielles insurmontables." L'entrepreneur en question est Paul Genoux (1898-1941), qui exploite à Paray-le-Monial le cinéma Family (ou Family-Cinéma) et le café du théâtre, et à Charolles le Tivoli (ou Tivoli-Cinéma), installé dans cette ville en 1925. Lapray ajoute : "Le conseil municipal a envisagé l'agrandissement et l'aménagement de ce local qui ne présente comme intérêt que d'être situé dans des jardins qui constituent un cadre parfait. Ces jardins déparés par la construction actuelle gagneront d'ailleurs à la transformation projetée." L'architecte prévoit d'agrandir le bâtiment, pour obtenir une surface utile de 28,50 m sur 12 m, en le prolongeant de 8 m vers le nord et en l'élargissant de 2,50 m vers l'est afin de créer un promenoir en façade. Sous la scène, un sous-sol sera aménagé pour accueillir trois loges d'acteurs, un dépôt pour le matériel et une chaufferie. La jauge totale sera de 550 places : 70 au promenoir, 360 dans la salle et 120 au balcon, qui sera créé au sud (9,50 x 5 m) ; elle pourra même être exceptionnellement portée à 670 en rabattant contre les murs la cloison mobile prévue sous la balustrade du balcon pour isoler une salle de réception ou une bibliothèque. Une cabine de projection (3,20 x 3,80 m) sera bâtie en matériaux

incombustibles et isolée par une porte métallique. La scène sera munie d'un rideau métallique coupe-feu, d'un plancher en briques avec parquet ignifugé et de décors en matériaux ininflammables. La charpente du bâtiment sera également métallique pour limiter les risques d'incendie.

Ce programme est présenté au conseil municipal trois jours plus tard, le 13 octobre 1936, par le rapporteur du Comité d'Initiative et des Fêtes. En préambule, celui-ci rappelle que la question du financement avait quasiment conduit à l'abandon du projet mais que ce problème pourrait être en partie résolu par une subvention que le ministère de l'Intérieur serait susceptible d'accorder dans le cadre des grands travaux pour combattre le chômage. Dans ces conditions, "il faut à Charolles une salle de spectacle comportant un nombre de places supérieur à celui que comporte la salle des fêtes actuelles sans toutefois envisager une salle dont les dimensions rendraient pratiquement impossible son utilisation pour des séances habituelles de cinéma par exemple. Cette salle doit obligatoirement comporter une scène complètement aménagée et des dégagements suffisants." Le projet initial prévoyait d'agrandir la salle existante sur trois côtés pour obtenir une jauge de 800 places, d'où "une dépense qui à l'heure actuelle dépasserait 200 000 frs" et la suppression de quelques arbres du jardin de l'hôtel de ville. "Nous avons tenu compte des objections que vous aviez vous-même formulées et nous avons décidé de réduire ce projet. Celui que nous soumettons aujourd'hui au Conseil municipal prévoit seulement 580 places normales. La construction actuelle subirait un élargissement de deux mètres cinquante qui ne rompt en rien l'harmonie du jardin et ne nécessite la suppression d'aucun arbre et un allongement côté grande Rue de 7 mètres qui permet encore un passage de 3m50 sur cette face. Ce projet considérablement réduit comporte la possibilité d'agrandissements ultérieurs et notamment l'installation d'un balcon de 137 places primitivement prévu et supprimé et l'allongement de la salle côté mairie." Le coût de 150 000 F pourrait, si la subvention est obtenue, être couvert par un emprunt auprès de particuliers. Le rapporteur ajoute : "Une objection a été faite à laquelle il me faut répondre. Certains ont pensé que le théâtre pourrait être aménagé et modernisé et qu'il serait indiqué de profiter de la subvention à cet effet. Les techniciens consultés pensent que la dépense serait presque aussi importante pour un résultat bien insuffisant. Malgré son caractère artistique notre théâtre ne répond plus aux besoins actuels et même « rafistolé » ne pourra donner satisfaction sans compter qu'il est bien inutile que la Ville conserve l'entretien de deux bâtiments. Enfin le cadre constitué par le jardin est unique à Charolles, et une salle des fêtes y est tout naturellement à sa place." Le conseil approuve le projet et décide de demander une subvention la plus élevée possible. Il obtient par l'arrêté ministériel du 12 décembre 1936 la somme de 115 000 F (qui sera au final portée à 142 000 F), tandis que 136 souscripteurs apportent 150 000 F.

Une fois le projet modifié par Lapray pour inclure les prescriptions en matière de sécurité (relatives à la scène et à la cabine de projection), les travaux sont adjugés les 18 mai et 28 août 1937 : la maçonnerie à Joseph Laprôte et la charpente aux Ateliers de Construction métallique Laforêt-Guillot (22 rue Champ-Seigneur), tous deux de Paray-le-Monial, la couverture et l'aménagement de la scène à Jean-Marie Ducert, de Charolles, la décoration et la réfection des décors à un autre Charollais, Perdrix, etc. Le chantier ouvre le 1er juin, la maçonnerie, la charpente et la couverture sont terminées en septembre, et l'achèvement est envisagé pour la fin de l'année. En fait, les travaux sont terminés au 1er mars 1938 et ils ont coûté plus que prévu, du fait du renchérissement des prix mais aussi d'une augmentation du coût des fondations (qu'il a fallu asseoir sur le rocher) et de l'achat de mobilier. Le crédit restant pour ce dernier étant limité à 36 000 F et la jauge étant finalement de 535 personnes (422 dans la salle et 113 au balcon), le maire signe le 28 février 1938 deux marchés de gré à gré : le premier avec l'exploitant de la salle, Paul Genoux, auquel il reprend 210 des "banquettes siège basculant" existantes, et le deuxième avec la société Tolix, d'Autun, à laquelle il achète 275 chaises modèle TAB et 60 fauteuils modèles EX. Le décompte définitif de l'opération est arrêté à 307 139 F.

Le 11 février 1944, le maire Joseph Janiaud passe une convention avec Louise Peyrot (1895-1947), "directrice d'entreprises cinématographiques à Paray-le-Monial", qui l'autorise à effectuer des projections dans la salle du foyer municipal les jeudis, samedis, dimanches et jours fériés, moyennant 3 000 F par an et à compter du 1er octobre 1943. Cette dame est la veuve de Paul Genoux, qui exploitait le **Family Cinéma Théâtre** de Paray, ville dans laquelle elle va faire construire l'**Empire** en 1945-1946. Elle vend le 1er juillet 1947 le fonds de commerce du Tivoli à Jean-Baptiste Journoud, demeurant à Jujurieu (Ain), au nom duquel le bail est transféré à partir du 1er avril 1948 et auquel le maire signale : "Vous ne devez pas ignorer que du fait que la salle du foyer municipal est utilisée seulement par vous pour des séances cinématographiques, le service de Sécurité incendie a mis la Ville dans l'obligation d'apporter des mesures de garanties dans la salle. La dépense engagée par la Ville est actuellement de l'ordre de plus de cent mille francs pour une salle que vous utilisez toute l'année en moyenne 2 fois par semaine." Nouveaux exploitants : Geneviève Perisse, de Saint-Yan, reprend le Tivoli le 28 janvier 1949 avant de céder ses droits en 1953 à M Berthelaud, avenue de la Gare à Paray-le-Monial. En 1952, il est de nouveau question de travaux (pour 2 000 000 F) qui concernent le foyer municipal mais aussi ses abords. Au foyer, ces travaux - dits de restauration - consistent en fait dans l'achèvement de la construction initiale, avec des réalisations différées faute d'argent. L'exploitante du Tivoli, Mme Perisse, écrit au maire le 2 février pour signaler que depuis que la commission de sécurité a fait enlever le rideau de séparation entre la salle et la galerie, l'acoustique est devenue déplorable et la déperdition de chaleur énorme. Le 28 avril, le maire signe un marché avec la Société marocaine de Constructions mécaniques, représentée par son pdg Roger A. Chaillot. Cette SA (au capital de 10 780 000 F) établie au 38 rue de Berri à Paris œuvre comme "entrepreneur d'aménagements acoustiques et décoratifs de salles de spectacle". Elle doit se charger du revêtement des murs par un matériau incombustible (amiante ou autre), du remplacement du rideau de scène vétuste par un nouveau à l'italienne (de 7,50 m sur 5,40 m) en velours de laine ou de soie de verre, de la fermeture du promenoir par une cloison en briques creuses, et de la réfection partielle des peintures et badigeons du plafond. Elle

devra également réaliser une étude d'acoustique pour la salle pleine et au deux tiers pleine. Le projet concerne aussi les abords immédiats du bâtiment : remplacement de canalisations d'évacuation d'eau et réparation du mur de soutènement de la terrasse de l'hôtel de ville.

La gestion du Tivoli passe au cours de la décennie 1950 (avant 1958) à l'Association d'Education populaire de la Ville de Charolles, dirigée par M Morin en 1958. L'annuaire du cinéma Bellefaye signale alors une jauge de 400 places puis de 300 places à partir de 1970. Classé Art et Essai en 2001, le Tivoli est transféré dans un autre bâtiment ancien, au 9 rue Champagny, où il ouvre le 23 mai 2006 et passe au numérique en 2010 (il y dispose d'une salle de 191 places, augmentée en 2017 d'une deuxième, de 50 places). Pour sa part, le foyer municipal (qui a perdu son balcon à une date non déterminée) est toujours utilisé pour des spectacles et réunions.

Références documentaires

Documents d'archive

- **Archives municipales de Charolles : 1 M 17 Foyer municipal, construction, réfection. 1936-1952.**
Archives municipales de Charolles : 1 M 17 *Foyer municipal, construction, réfection. 1936-1952.*
Archives municipales, Charolles : 1 M 16
- **Archives municipales de Charolles : 2 R 9 Cinéma, exploitation : conventions, circulaires, arrêtés, délibérations, correspondance. 1913, 1939-1967.**
Archives municipales de Charolles : 2 R 9 *Cinéma, exploitation : conventions, circulaires, arrêtés, délibérations, correspondance. 1913, 1939-1967.*
Archives municipales, Charolles : 2 R 9

Documents figurés

- **Ville de Charolles. Foyer municipal. S.d. [Visa d'approbation du ministère de l'Intérieur le 16 avril 1937].**
Ville de Charolles. Foyer municipal. Dessin, par l'architecte J. Lapray. S.d. [Visa d'approbation du ministère de l'Intérieur le 16 avril 1937]. 1/100.
 - *Plan d'ensemble* [plans et élévations]. 57,5 x 70,5 cm.
 - *Coupe transversale* [et] *Balcon*. 61 x 31 cm.
 - *Coupe longitudinale*. 31 x 53 cm.Archives municipales, Charolles : 1 M 17
- **Détails de la façade. S.d. [Visa d'approbation du ministère de l'Intérieur le 16 avril 1937].**
Détails de la façade. Dessin (tirage), s.n. [par l'architecte J. Lapray]. S.d. [Visa d'approbation du ministère de l'Intérieur le 16 avril 1937]. 34,5 x 70 cm, sans éch. [1/50].
Archives municipales, Charolles : 1 M 17
- **[Fermeture du promenoir]. S.d. [visa préfectoral du 3 mars 1952].**
[Fermeture du promenoir]. Dessin (tirage, crayon de couleur), par l'architecte J. Lapray. S.d. [visa préfectoral du 3 mars 1952]. 1/100.
 - *Plan*. 27,5 x 38 cm, sans éch. [1/100].
 - *Ville de Charolles. Foyer municipal. Coupe transversale* [et] *Balcon*. 58 x 30 cm.
 - [Coupe longitudinale]. 29 x 51 cm.Archives municipales, Charolles : 1 M 17

Bibliographie

- **Annuaire du cinéma Bellefaye**
Annuaire du cinéma Bellefaye. Paris : Bellefaye, 1948-2015.
Titres :
 - Annuaire du cinéma.* [1948]-1963.
 - Annuaire du cinéma et télévision.* 1964-1985
 - Annuaire du cinéma, télévision, vidéo.* 1986-2005.
 - Annuaire du cinéma et de l'audiovisuel.* 2006-2015.

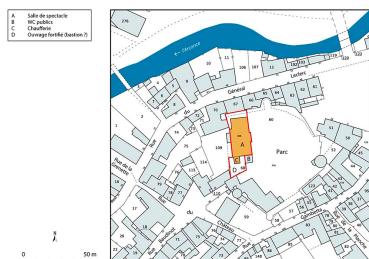
Numérique à partir de 2016.

1950, p. 479 ; 1960, p. 561 ; 1970, p. 543 ; 1980, p. 549 ; 1990, p. 161.

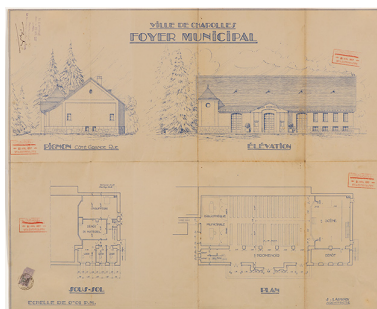
Multimedia

- **Angignard, Alain. Recherches généalogiques. 2025.**
Angignard, Alain. Recherches généalogiques. Accessibles en ligne sur le site de Geneanet : <http://gw.geneanet.org/>
Fiches généalogiques sur Paul Genoux et Louise Marie Eugénie Peyrot (consultation : 8 janvier 2026).

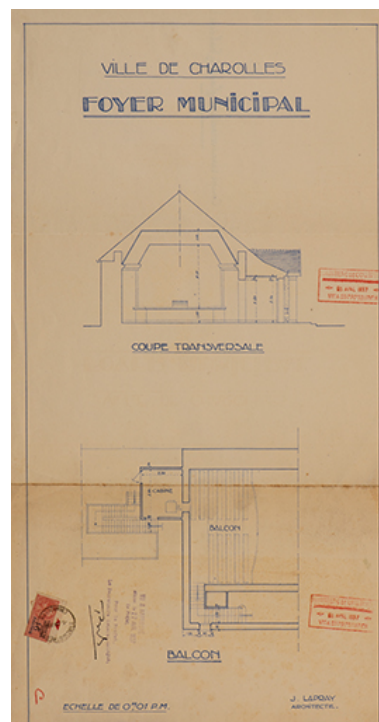
Illustrations



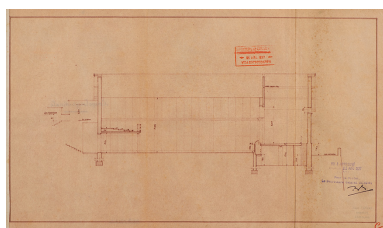
Plan-masse et de situation. Extrait du plan cadastral de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), 2022, section AH, 1/1 000.
Dess. Aline Thomas
IVR26_20267100177NUDA



Ville de Charolles. Foyer municipal.
Plan d'ensemble [plans et élévations].
S.d. [Visa du 16 avril 1937].
Phot. Nicolas Waltefaugle,
Autr. Jean Lapray
IVR26_20257101129NUC4A



Ville de Charolles. Foyer municipal.
Coupe transversale [et] Balcon.
S.d. [Visa du 16 avril 1937].
Phot. Nicolas Waltefaugle,
Autr. Jean Lapray
IVR26_20257101128NUC4A



Ville de Charolles. Foyer municipal.
Coupe longitudinale.
S.d. [Visa du 16 avril 1937].
Phot. Nicolas Waltefaugle,
Autr. Jean Lapray
IVR26_20257101127NUC4A



Vue d'ensemble, depuis le sud-est.
Phot. Nicolas Waltefaugle
IVR26_20257101119NUC4A



Vue d'ensemble, depuis le nord.
Phot. Nicolas Waltefaugle
IVR26_20257101122NUC4A



Façade antérieure.
Phot. Nicolas Waltefaugle
IVR26_20257101120NUC4A



Façade antérieure :
avant-corps central.
Phot. Nicolas Waltefaugle
IVR26_20257101121NUC4A



Façades antérieure et latérale droite.
Phot. Nicolas Waltefaugle
IVR26_20257101123NUC4A



Façade latérale gauche,
depuis le haut du bastion.
Phot. Nicolas Waltefaugle
IVR26_20257101118NUC4A



Accueil et accès à la salle.
L'escalier à gauche dessert
la cabine de projection.
Phot. Pierre-Marie Barbe-Richaud
IVR26_20257101103NUC4A



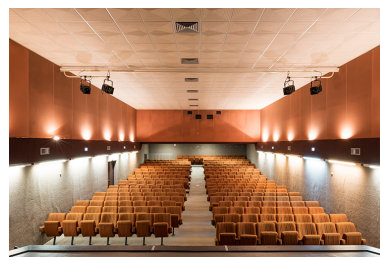
Couloir (ancien promenoir)
et accès à la salle.
Phot. Pierre-Marie Barbe-Richaud
IVR26_20257101104NUC4A



Salle, vue vers la
scène, de trois quarts.
Phot. Nicolas Waltefaugle
IVR26_20257101112NUC4A



Salle, vue depuis la scène.
Phot. Nicolas Waltefaugle
IVR26_20257101114NUC4A



Salle, vue rapprochée depuis la scène.
Phot. Nicolas Waltefaugle
IVR26_20257101113NUC4A



Régie. Au fond le système de montée et descente de l'écran.

Phot. Nicolas Waltefaugle
IVR26_20257101115NUC4A



Cabine de projection.
Phot. Nicolas Waltefaugle
IVR26_20257101116NUC4A



Cabine de projection : fenêtres
et pupitre de commande.
Phot. Nicolas Waltefaugle
IVR26_20257101117NUC4A



Grande loge d'acteur à
l'étage de soubassement.

Phot. Pierre-Marie Barbe-Richaud
IVR26_20257101105NUC4A

Dossiers liés

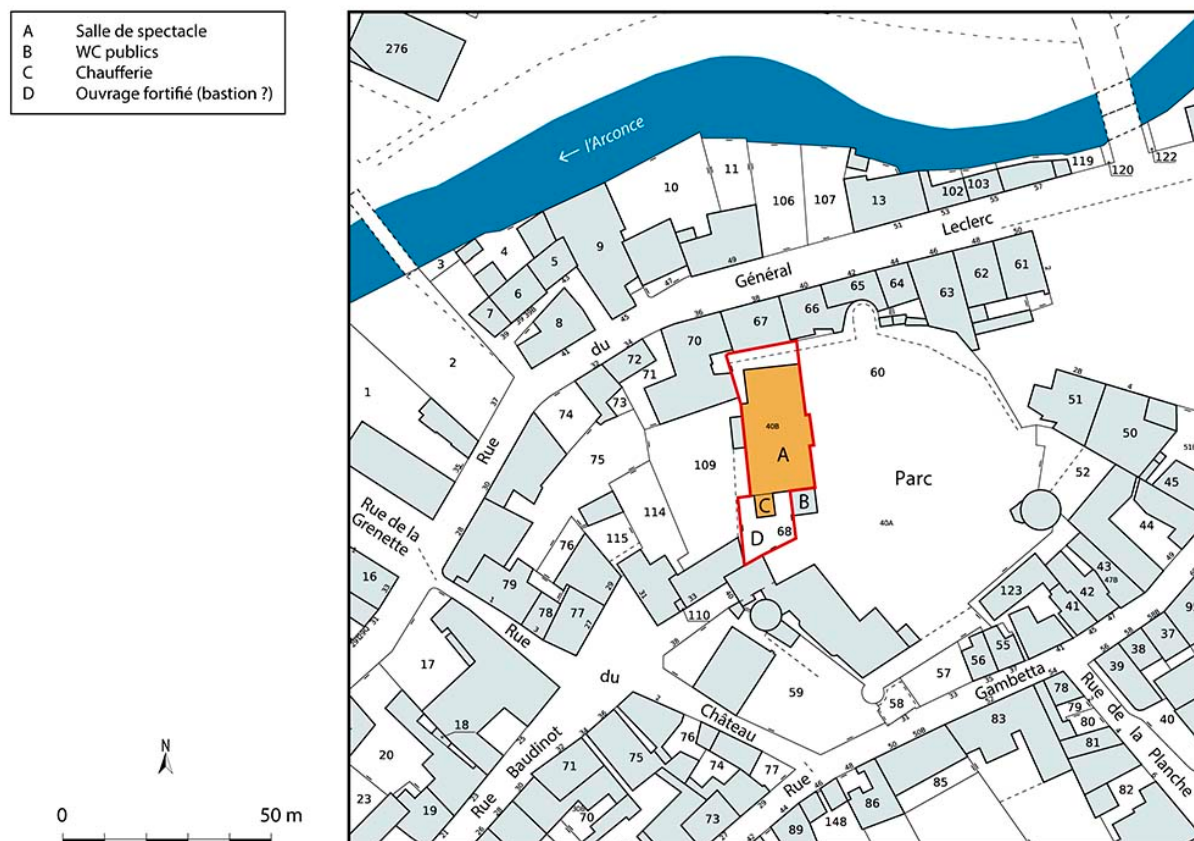
Dossiers de synthèse :

les salles de spectacle en région Bourgogne-Franche-Comté (IA00141458)
les cinémas de la Saône-et-Loire (IA71003952)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Laurent Poupard

Copyright(s) : (c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Plan-masse et de situation. Extrait du plan cadastral de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), 2022, section AH, 1/1 000.

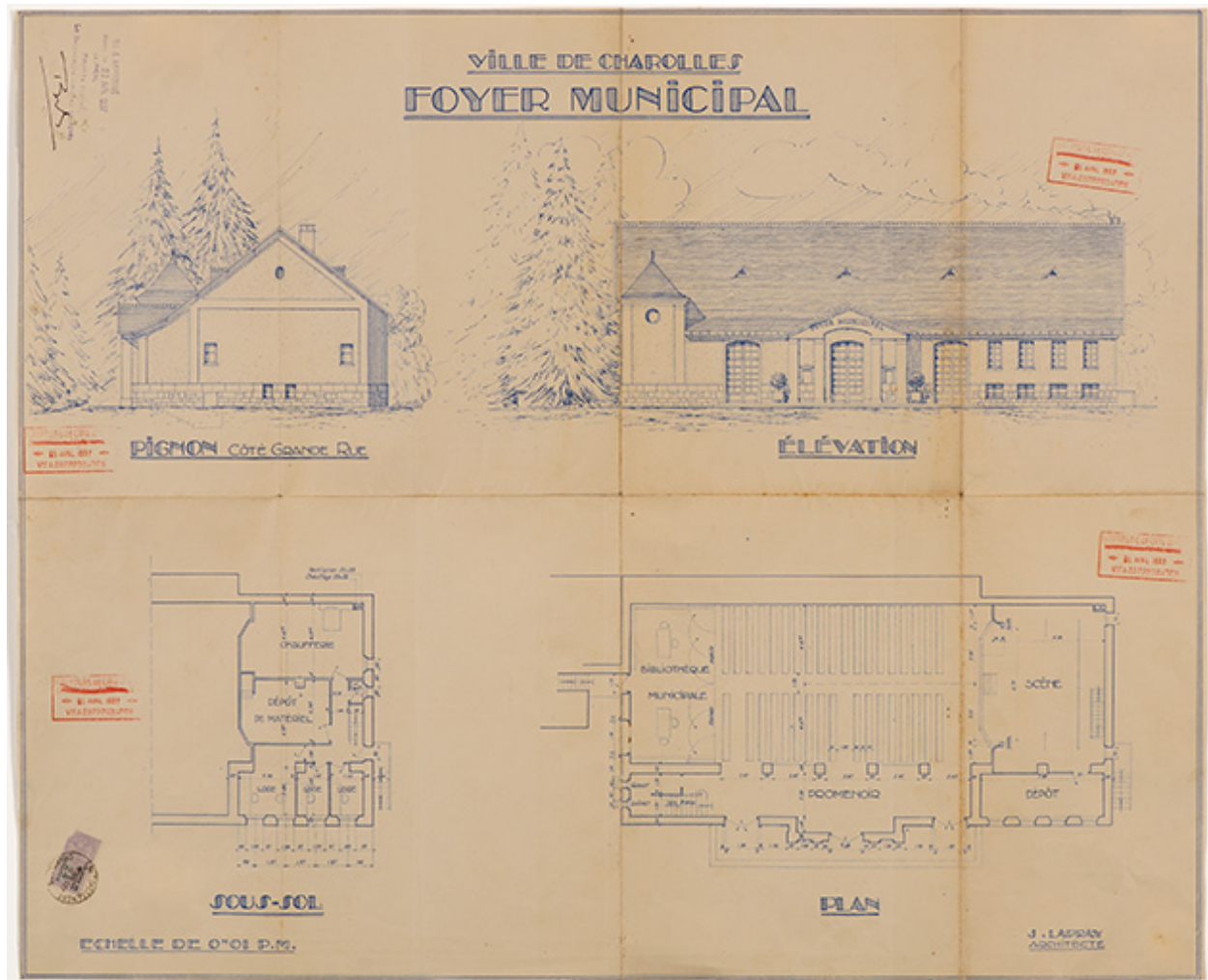
IVR26_20267100177NUDA

Auteur de l'illustration : Aline Thomas

Date de prise de vue : 2026

Technique de relevé : reprise de fond ; Échelle : 1/1 000

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ville de Charolles. Foyer municipal. Plan d'ensemble [plans et élévations]. S.d. [Visa du 16 avril 1937].

Référence du document reproduit :

- **Ville de Charolles. Foyer municipal. S.d. [Visa d'approbation du ministère de l'Intérieur le 16 avril 1937].**

Ville de Charolles. Foyer municipal. Dessin, par l'architecte J. Lapray. S.d. [Visa d'approbation du ministère de l'Intérieur le 16 avril 1937]. 1/100.

- *Plan d'ensemble* [plans et élévations]. 57,5 x 70,5 cm.

- *Coupe transversale* [et] *Balcon*. 61 x 31 cm.

- *Coupe longitudinale*. 31 x 53 cm.

Archives municipales, Charolles : 1 M 17

IVR26_20257101129NUC4A

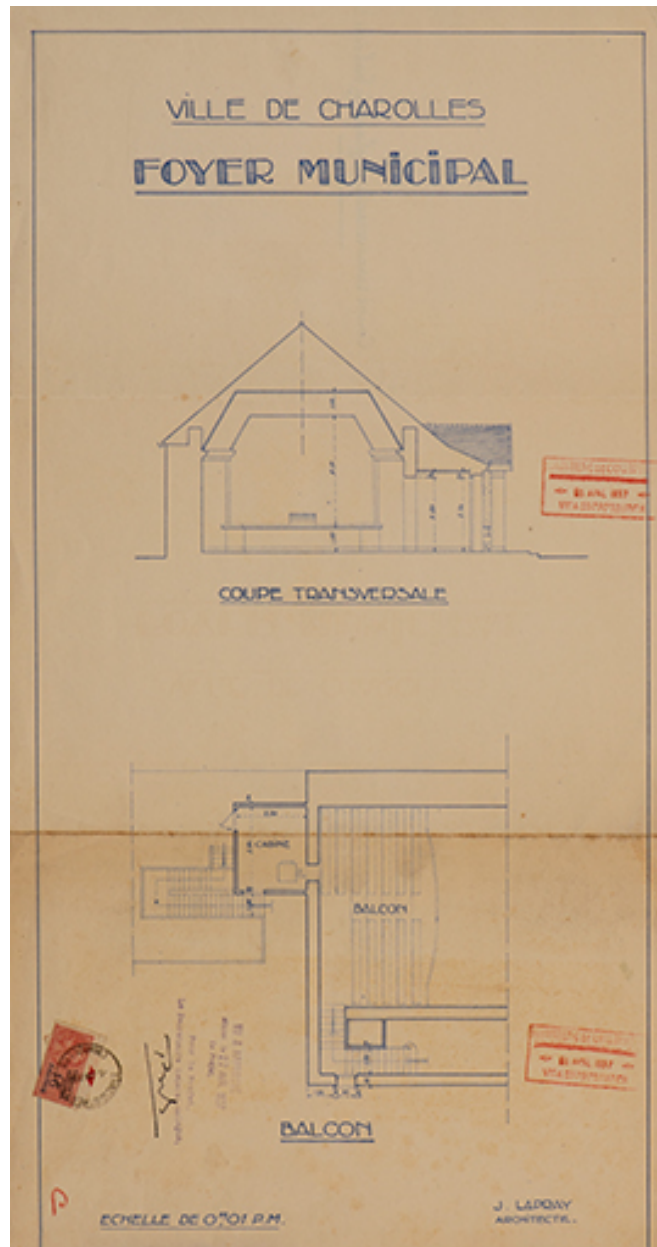
Auteur de l'illustration : Nicolas Waltefaugle

Auteur du document reproduit : Jean Lapray

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ville de Charolles. Foyer municipal. Coupe transversale [et] Balcon. S.d. [Visa du 16 avril 1937].

Référence du document reproduit :

- **Ville de Charolles. Foyer municipal. S.d. [Visa d'approbation du ministère de l'Intérieur le 16 avril 1937].**
Ville de Charolles. Foyer municipal. Dessin, par l'architecte J. Lapray. S.d. [Visa d'approbation du ministère de l'Intérieur le 16 avril 1937]. 1/100.
 - *Plan d'ensemble* [plans et élévations]. 57,5 x 70,5 cm.
 - *Coupe transversale* [et] *Balcon*. 61 x 31 cm.
 - *Coupe longitudinale*. 31 x 53 cm.Archives municipales, Charolles : 1 M 17

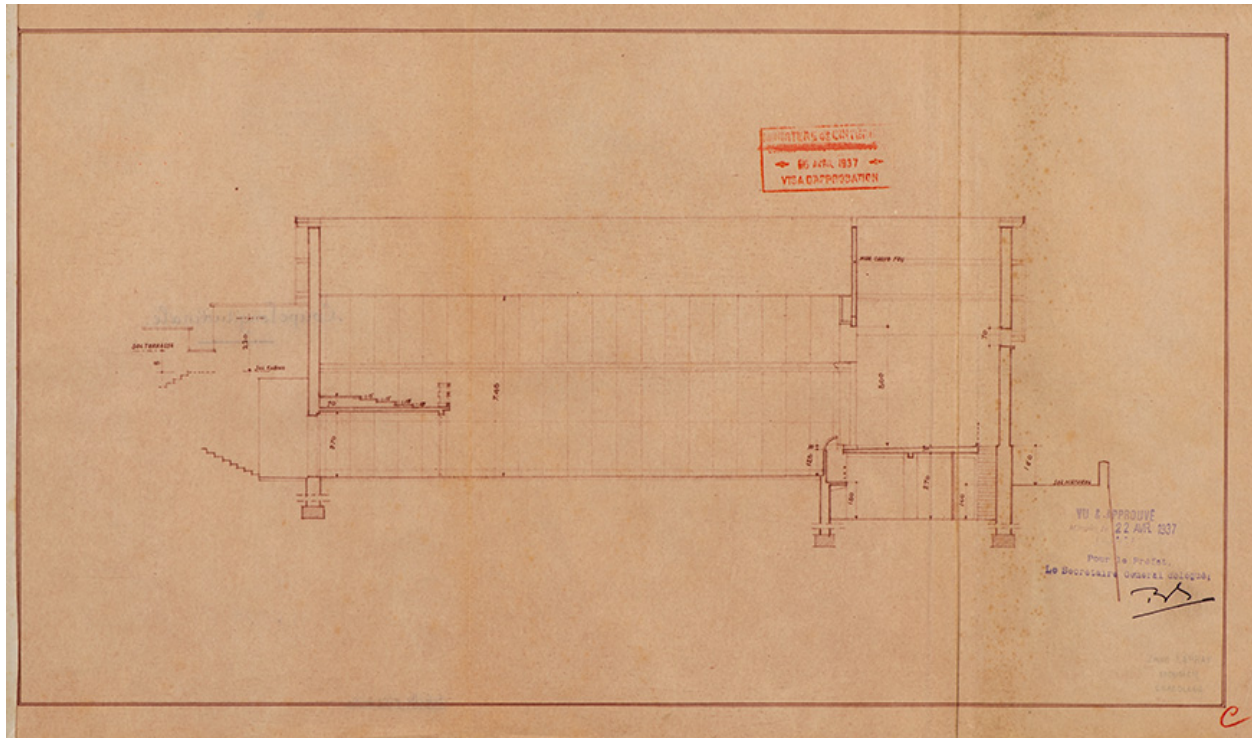
IVR26_20257101128NUC4A

Auteur de l'illustration : Nicolas Waltefaugle

Auteur du document reproduit : Jean Lapray

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Ville de Charolles. Foyer municipal. Coupe longitudinale. S.d. [Visa du 16 avril 1937].

Référence du document reproduit :

- **Ville de Charolles. Foyer municipal. S.d. [Visa d'approbation du ministère de l'Intérieur le 16 avril 1937].**

Ville de Charolles. Foyer municipal. Dessin, par l'architecte J. Lapray. S.d. [Visa d'approbation du ministère de l'Intérieur le 16 avril 1937]. 1/100.

- *Plan d'ensemble* [plans et élévations]. 57,5 x 70,5 cm.
- *Coupe transversale* [et] *Balcon*. 61 x 31 cm.
- *Coupe longitudinale*. 31 x 53 cm.

Archives municipales, Charolles : 1 M 17

IVR26_20257101127NUC4A

Auteur de l'illustration : Nicolas Waltefaugle

Auteur du document reproduit : Jean Lapray

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble, depuis le sud-est.

IVR26_20257101119NUC4A

Auteur de l'illustration : Nicolas Waltefaugle

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble, depuis le nord.

IVR26_20257101122NUC4A

Auteur de l'illustration : Nicolas Waltefaugle

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade antérieure.

IVR26_20257101120NUC4A

Auteur de l'illustration : Nicolas Waltefaugle

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade antérieure : avant-corps central.

IVR26_20257101121NUC4A

Auteur de l'illustration : Nicolas Waltefaugle

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façades antérieure et latérale droite.

IVR26_20257101123NUC4A

Auteur de l'illustration : Nicolas Waltefaugle

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Façade latérale gauche, depuis le haut du bastion.

IVR26_20257101118NUC4A

Auteur de l'illustration : Nicolas Waltefaugle

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Accueil et accès à la salle. L'escalier à gauche dessert la cabine de projection.

IVR26_20257101103NUC4A

Auteur de l'illustration : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Couloir (ancien promenoir) et accès à la salle.

IVR26_20257101104NUC4A

Auteur de l'illustration : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Salle, vue vers la scène, de trois quarts.

IVR26_20257101112NUC4A

Auteur de l'illustration : Nicolas Waltefaugle

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Salle, vue depuis la scène.

IVR26_20257101114NUC4A

Auteur de l'illustration : Nicolas Waltefaugle

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Salle, vue rapprochée depuis la scène.

IVR26_20257101113NUC4A

Auteur de l'illustration : Nicolas Waltefaugle

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Régie. Au fond le système de montée et descente de l'écran.

IVR26_20257101115NUC4A

Auteur de l'illustration : Nicolas Waltefaugle

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Cabine de projection.

IVR26_20257101116NUC4A

Auteur de l'illustration : Nicolas Waltefaugle

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Cabine de projection : fenêtres et pupitre de commande.

IVR26_20257101117NUC4A

Auteur de l'illustration : Nicolas Waltefaugle

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Grande loge d'acteur à l'étage de soubassement.

IVR26_20257101105NUC4A

Auteur de l'illustration : Pierre-Marie Barbe-Richaud

Date de prise de vue : 2025

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation